

L'EBFA condamne l'initiative actuelle visant à interdire la pêche de fond au Parlement européen

- La pêche de fond contribue à garantir la sécurité et la souveraineté alimentaire de l'Europe.
- La décision de fermer certaines zones à la pêche devrait être prise au cas par cas, sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles, et non pas procéder d'une parodie de débat politique mené par des ONG et des militants.
- Le chalutage de fond est en passe d'être banni d'aires marines protégées pour laisser place à des activités industrielles nettement plus intensives sur le plan environnemental.

Paris, le 2 mai - L'European Bottom Fishing Alliance, qui représente plus de 20 000 marins-pêcheurs et 7 000 navires européens, condamne fermement les initiatives actuellement menées au Parlement européen visant à interdire le chalutage de fond dans toutes les aires maritimes protégées.

Un vote crucial qui met en danger la sécurité et la souveraineté alimentaire de l'Europe

Demain, un vote crucial sur l'avenir de la pêche de fond aura lieu en session plénière au Parlement européen. Les conséquences de ce vote, organisé à la hâte, pourraient s'avérer dévastatrices pour les citoyens européens ainsi que pour la sécurité et la souveraineté alimentaire du continent. En effet, les chalutiers de fond sont un maillon essentiel de cette souveraineté : ils ramènent à terre plus d'un million de tonnes de poissons sains et durables chaque année, ce qui représente environ 25 % du total des débarquements de l'UE en poids et en valeur.

Interdire cette source d'approvisionnement durable n'aurait pour seul résultat que d'intensifier nos importations de poissons en provenance de pays étrangers, alors même que nous n'avons aucun contrôle sur leur durabilité et leurs conditions de pêche. Dans un contexte international particulièrement tendu, où la sécurité alimentaire européenne est déjà menacée par la guerre en Ukraine, le législateur européen devrait chercher à renforcer cette souveraineté plutôt que de l'affaiblir de manière spectaculaire.

La pêche de fond, une pêche de plus en plus durable

Depuis des décennies, l'ensemble du secteur de la pêche, en collaboration avec les autorités européennes, investit dans une gestion efficace des pêches. Dans ce contexte, le secteur a contribué à cartographier les mers pour identifier les zones vulnérables et, dans certains cas, les membres de l'EBFA ont pris l'initiative d'en fermer proactivement à la pêche. Ce travail a également permis d'identifier des aires de pêche durables adaptées à la pêche de fond, notamment des habitats aux fond sablonneux. C'est dans ces zones qu'opèrent aujourd'hui principalement les chalutiers de fonds.

En outre, les membres de l'EBFA ont fortement investi dans la technologie afin de rendre leurs navires plus sélectifs, réduire leur impact sur l'environnement et leur consommation de carburant. La durabilité de la pêche de fond a été scientifiquement prouvée, notamment dans l'Atlantique où près de 100 % des débarquements des stocks réglementés par l'UE proviennent de populations pêchées à des niveaux en accord avec le rendement maximal durable (RMD). En outre, les stocks de poissons dans l'Atlantique ont fortement progressé ces dernières années, atteignant en seulement 10 ans des niveaux d'abondance 50 % plus élevés qu'en 2010.

Le chalutage de fond est interdit dans les Aires Maritimes Protégées pour laisser la place à des activités industrielles

Il est important de rappeler que toutes les Aires Maritimes Protégées (AMP) n'ont pas pour objectif de protéger les fonds marins : nombre d'entre elles sont créées pour protéger des oiseaux ou des espèces marines qui ne sont pas touchés par le chalutage de fond. L'interdiction du chalutage de fond dans toutes les AMP n'a ainsi aucun sens.

En outre, les membres de l'EBFA sont particulièrement surpris de constater que si les ONG sont si désireuses de protéger les AMP contre la pêche, elles ne semblent pas avoir le même engagement pour les protéger de l'artificialisation massive de leurs sols. Il semble que la lutte contre l'industrialisation de la mer liée à l'expansion exponentielle des parcs éoliens, y compris dans les aires marines protégées, ne fasse pas partie de leurs objectifs, comme nous l'avons vu avec l'exemple de la Dogger Bank au Royaume-Uni.

L'EBFA appelle à une approche fondée sur des données scientifiques

L'EBFA exhorte les membres du Parlement européen à organiser un débat scientifique autour de cette question au niveau européen, avec toutes les parties prenantes impliquées. **Ivan Lopez, président de l'EBFA, s'est exprimé** : *"Il est inacceptable de voir que des études scientifiques particulièrement contestées – dont certaines ont même été rétractées pour manque de rigueur scientifique – constituent les fondements de la discussion en cours. L'UE ne peut légiférer sur la base de campagnes émotionnelles menées par des ONG sans même examiner d'abord la proposition de la Commission, les données scientifiques sous-jacentes et animer le débat politique nécessaire à toute décision aussi importante. Des milliers de pêcheurs locaux et leurs familles seront les victimes des débats mis en scène par les ONG, bien loin de l'idéal démocratique. Les investissements continus de nos pêcheurs dans la technologie et la science ne doivent pas être la cible d'interdictions arbitraires. Oui, nous pouvons toujours nous améliorer et sommes engagés sur ce chemin de progrès, à condition que nous puissions poursuivre notre activité traditionnelle".*

M. Lopez a conclu : *"Nous ne nions pas que la pêche de fond a un impact sur l'environnement. Il convient toutefois de souligner que tout ce que nous faisons dans la vie en tant qu'êtres humains affecte l'environnement et la production de nourriture n'est pas étrangère à ce phénomène. Tout ce que nous mangeons coûte quelque chose à la planète. Dans le secteur de la pêche, ce coût est à mettre au regard d'un profit majeur : la production d'une alimentation durable et nutritive, à faible impact, sans pesticides et sans consommation d'eau douce. Nous sommes donc très surpris par cette démarche du Parlement européen et appelons vivement les députés européens à évaluer la situation très attentivement. Ce vote ne peut pas être pris à la légère et doit être étayé par des données scientifiques, ce qui n'est manifestement pas encore le cas."*

À propos de l'EBFA

L'European Bottom Fishing Alliance est une coalition de l'industrie de la pêche qui représente plus de 20 000 pêcheurs et 7 000 navires, allant de la pêche de fond artisanale à la pêche de fond à grande échelle dans toutes les eaux de l'UE, côtières et lointaines, ainsi que dans les eaux de pays tiers, qui se sont réunis pour défendre, soutenir et mettre en évidence les réalités environnementales, économiques, sociales et culturelles du chalutage de fond opérant dans les nations de pêche de l'Union européenne.

Contact presse

Emmanuel Dubarry – Backbone Consulting : +33 7 82 24 10 97